



*Hiver 1992 (Vol. 4, N° 4) numéro d'article 3*

# Fidèles au poste : l'ancienneté des travailleurs

---

**Alya Belkhodja**

**D**e 1977 à 1991 l'ancienneté moyenne des travailleurs rémunérés a progressé de 10 %, passant de 6,9 ans à 7,6 ans. Parmi les principaux facteurs responsables de cette augmentation, on note la présence accrue et surtout continue des femmes sur le marché du travail, la diminution du nombre de jeunes dans la population, et la baisse des faibles anciennetés (de courte durée) durant les récessions au début des années 80 et 90.

L'ancienneté des travailleurs constitue un indicateur du marché du travail complémentaire au niveau de l'emploi et au taux de chômage. Elle peut refléter la mobilité des travailleurs et le dynamisme du marché du travail, mais aussi son instabilité. Par exemple, l'ancienneté moyenne d'une industrie en croissance (ou même de l'économie) baisse tant que le niveau d'embauche demeure élevé. De façon réciproque, l'ancienneté moyenne s'élève lorsqu'une industrie, pour des raisons diverses, ralentit ou cesse son activité d'embauche ou encore licencie les derniers arrivés. Dans ces conditions, les travailleurs d'expérience ont moins tendance à chercher du travail ailleurs. Donc l'interprétation donnée à l'évolution de l'ancienneté moyenne peut être assez complexe.

Cet article étudie l'évolution de l'ancienneté moyenne des travailleurs rémunérés au cours de la période 1977 à 1991. Il expose les tendances générales des diverses catégories d'ancienneté, par sexe et par industrie.

## Évolution de l'ancienneté moyenne—tendance générale

L'ancienneté moyenne des travailleurs rémunérés est passée de 6,9 ans (83 mois) à 7,6 ans (91 mois) entre 1977 et 1991, ce qui représente une augmentation de 10 %. Si la tendance de l'ancienneté moyenne est à la hausse pour l'ensemble de la période, elle varie cependant au gré des cycles économiques ([graphique A](#)).



## Graphique A **L'ancienneté moyenne des travailleurs rémunérés est à la hausse.**

*Source : Enquête sur la population active*

De 1977 à 1981, l'ancienneté moyenne est restée stable, oscillant aux alentours de 6,9 ans. En 1982, pleine année de récession, elle est passée à 7,3 ans, les mises à pied et la réduction des embauches entraînant une augmentation de l'ancienneté moyenne ▼<sup>1</sup>. (À cela s'ajoute qu'en période de crise, les possibilités d'emploi demeurent réduites, ce qui n'encourage pas les travailleurs à changer d'emploi. Cette réduction de la mobilité des travailleurs contribue vraisemblablement elle aussi à l'augmentation de l'ancienneté moyenne ▼<sup>2</sup>.) De 1983 à 1989, période d'expansion, l'ancienneté moyenne s'est maintenue avec une légère augmentation entre 1983 et 1984, suivie d'une légère diminution due probablement à l'augmentation des embauches. Le même phénomène se répète durant la récession de 1990-1991 avec une augmentation moins marquée pour la première année, mais plus importante pour la deuxième.

Outre les cycles économiques, d'autres facteurs telles les transformations d'ordre démographique ayant affecté le marché du travail depuis une vingtaine d'années ont également eu un effet sur l'ancienneté. Parmi celles-ci, il y a eu le changement dans la composition de la population active dû à la présence accrue et continue des femmes sur le marché du travail (croissance de 55 % entre 1977 et 1991) et à la diminution de 18 % du nombre de jeunes de 15 à 24 ans depuis 1980, entraînant le vieillissement de la population en âge de travailler ▼<sup>6</sup>. Ces deux facteurs ont certainement contribué à l'augmentation de l'ancienneté moyenne. Il est même possible qu'ils aient maintenu l'ancienneté moyenne à des niveaux légèrement plus élevés qu'avant la récession du début des années 80.

## **Ancienneté moyenne selon le sexe**

De 1977 à 1991, il y a eu une augmentation de l'ancienneté moyenne pour les deux sexes. Cette hausse est cependant plus marquée chez les femmes ([graphique A](#)), leur ancienneté moyenne s'accroissant de 26 % (5,1 ans à 6,5 ans), contre 7 % chez les hommes (8,1 ans à 8,6 ans).

L'accroissement de l'ancienneté moyenne entre 1977 et 1991 n'est pas nécessairement le reflet d'une plus grande stabilité de l'emploi. Par exemple, faire carrière toute sa vie dans une même entreprise semble ne plus être la norme pour les hommes qui sont parfois amenés à changer plusieurs fois d'emploi au cours de

leur vie professionnelle. Chez les femmes au contraire, l'accroissement de l'ancienneté moyenne témoigne de leur attachement croissant au marché du travail. De fait, les femmes sont entrées en grand nombre sur le marché du travail au cours des deux dernières décennies. Comme elles ont en moyenne moins d'enfants, et lorsqu'elles en ont, retournent à leur emploi après un congé de maternité plus ou moins long, leur ancienneté moyenne augmente. Quoique celle-ci demeure plus élevée chez les hommes, l'écart entre les sexes a cependant diminué. Il semble donc que l'ancienneté, tout comme d'autres aspects de l'activité sur le marché du travail, ait connu une certaine convergence entre les hommes et les femmes ([Chawla, 1992](#)).

## Profil de l'ancienneté moyenne par industrie ...

Pour toute la période étudiée, l'ancienneté moyenne des travailleurs du secteur des biens est plus élevée que celle des travailleurs du secteur des services ([tableau 1](#)). Au sein du secteur des biens, toutefois, les industries manufacturières et les mines affichent une ancienneté moyenne supérieure, tandis que les secteurs saisonniers de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche et du piégeage [▼7](#), de même que de la construction présentent une ancienneté moyenne inférieure. L'ancienneté moyenne du secteur des biens est plus élevée au total en raison du secteur manufacturier qui compte de nombreux travailleurs ayant une ancienneté plus longue.



### Tableau 1 Ancienneté moyenne par industrie, 1977 et 1991

*Source : Enquête sur la population active*

L'ancienneté moyenne observée dans le secteur des services s'échelonne de 4 ans environ, dans les services personnels, à 10 ans, dans l'industrie du transport, des communications et des autres services publics et l'administration publique. Parmi les services personnels, le secteur de l'hébergement et de la restauration présente l'ancienneté moyenne la plus faible, à 3,5 ans en 1991 [▼8](#).

L'ancienneté moyenne est donc moins élevée dans les secteurs caractérisés par un haut taux de roulement et par l'emploi de personnel peu qualifié ou saisonnier, notamment dans une partie du secteur tertiaire.

## ... et selon l'emploi à temps plein ou à temps partiel

Le travail à temps partiel s'est développé à un rythme accéléré entre 1977 et 1991. La proportion des travailleurs rémunérés qui occupent des emplois à temps partiel est passée de 8,6 % à 12,6 % [▼9](#).

L'ancienneté moyenne varie considérablement selon que l'on traite des emplois à temps plein ou à temps partiel ([tableau 1](#)). En 1991, seuls les travailleurs à temps partiel des secteurs saisonniers de l'agriculture et de la construction ont une ancienneté moyenne supérieure à celle des travailleurs à temps plein. Dans

l'administration publique et les industries du transport, des communications et autres services publics, l'ancienneté moyenne des travailleurs à temps partiel représente près de la moitié de celle des travailleurs à temps plein. De façon générale, ces observations valent pour l'ensemble de la période étudiée.

## Catégories d'ancienneté -- tendances générales

La mesure d'ancienneté a été partagée en trois catégories : faible (emplois de 1 à 12 mois), intermédiaire (emplois de 1 à 5 ans) et longue (emplois de plus de 5 ans). Pour l'ensemble de la période étudiée, les faibles anciennetés comptent en moyenne pour 24 % des travailleurs rémunérés, les anciennetés intermédiaires pour 31 % et les longues anciennetés pour 45 %.

L'ancienneté moyenne a augmenté entre 1977 et 1991. Cependant, malgré les importantes fluctuations des anciennetés intermédiaires pour l'ensemble des travailleurs rémunérés, on observe une légère diminution de leur proportion ([graphique B](#)). Les longues anciennetés en revanche enregistrent une légère croissance.



### Graphique B **Moins de la moitié des travailleurs rémunérés ont plus de cinq années d'ancienneté.**

*Source : Enquête sur la population active*

---

Comme on l'a vu précédemment, la catégorie la plus touchée par une récession est celle des faibles anciennetés ([tableau 2](#)). Le lien entre une période de récession et les emplois de faible ancienneté semble assez clair. Ce sont en général les plus jeunes et ceux ayant accumulé le moins d'expérience qui sont les premiers à être mis à pied en période difficile. En plus, le niveau des embauches diminue. Quant aux longues anciennetés, il semblerait que les personnes faisant partie de cette catégorie ne soient pas plus à l'abri de la conjoncture économique puisqu'on note de façon générale une diminution ou un rythme de croissance plus faible des emplois de longue ancienneté en période de récession [▼10](#). Pour l'ensemble de la période toutefois, il y a eu une nette croissance du nombre de ces emplois.



### Tableau 2 **Travailleurs rémunérés, selon l'ancienneté, 1977 à 1991**

*Source : Enquête sur la population active*

---

## Catégories d'ancienneté selon le sexe

De 1977 à 1991, le nombre de femmes a augmenté dans toutes les catégories d'ancienneté contrairement aux hommes, pour qui seule la catégorie des longues anciennetés s'accroît ([tableau 3](#)).



### Tableau 3 Répartition des travailleurs rémunérés, selon l'ancienneté et le sexe, 1977 et 1991

Source : Enquête sur la population active

En 1977, les hommes représentaient 62 % des travailleurs rémunérés. Ils étaient concentrés dans les longues anciennetés (47 %) tandis que les femmes étaient surtout présentes dans les anciennetés intermédiaires (40 %). En 1991, la part des hommes parmi les travailleurs rémunérés n'était que de 53 % et les femmes avaient une répartition selon l'ancienneté similaire à celle des hommes pour qui les longues anciennetés dominaient.

## Répartition par industrie

Les industries enregistrant des proportions importantes d'emplois de faible ancienneté en 1991 sont les industries saisonnières de l'exploitation forestière, de la pêche et du piégeage (54 % des travailleurs de ces industries), de la construction (41 %) <sup>11</sup> et les industries caractérisées par des emplois moins bien rémunérés et dont le roulement est élevé comme l'hébergement et la restauration (40 %) du secteur des services personnels, et les divertissements et loisirs (39 %) de celui des services socio-culturels.

Les emplois d'ancienneté intermédiaire se trouvent le plus souvent dans des secteurs de services en croissance tels les services commerciaux (44 %). Cette industrie a en effet connu une croissance particulièrement importante au cours des années 80 ([Lévesque](#), 1986). Les services personnels et domestiques (39 %) et les services divers (40 %) du secteur des services personnels présentent également une proportion importante d'anciennetés intermédiaires.

Les emplois de longue ancienneté, enfin, sont surtout concentrés dans des industries bien établies où la sécurité d'emploi et les conditions de travail sont généralement meilleures et où les taux de syndicalisation sont élevés, tels l'administration publique (60 %), l'éducation (59 %), le transport, les communications et les autres services publics (59 %), les mines (56 %) et les industries manufacturières (55 %). La forte concentration de longues anciennetés observée dans certaines industries manufacturières peut en outre être attribuée aux nombreuses mises à pied et au faible niveau d'embauches de ces dernières années touchant particulièrement les travailleurs ayant une faible ancienneté.

## Effet de la récente récession

La répartition des catégories d'ancienneté par industrie de 1991 est-elle représentative des autres années? La récente récession a-t-elle entraîné des transformations dans certains secteurs d'activité? Pour en mesurer les effets, on a comparé la répartition des anciennetés de 1991 par industrie avec une moyenne de trois années d'expansion, soit 1987, 1988 et 1989. Cette comparaison a permis de confirmer les effets de la récession sur la répartition des catégories d'ancienneté. On note en effet une diminution de la proportion des faibles anciennetés dans tous les secteurs d'activité, excepté dans celui de l'exploitation forestière, de la pêche et du piégeage qui est resté à peu près stable [▼ 12](#).

## Résumé

Les gens travaillent en moyenne plus longtemps pour le même employeur aujourd'hui qu'il y a quinze ans. Cette augmentation de l'ancienneté moyenne est toutefois difficile à interpréter. Il semble exister un lien entre les cycles économiques et l'ancienneté. En effet, en période de récession, l'ancienneté moyenne augmente à cause de la baisse des faibles anciennetés.

De plus, l'augmentation de l'ancienneté moyenne peut être attribuée à plusieurs autres facteurs dont la diminution du nombre de jeunes de 15 à 24 ans (entraînant un vieillissement de la population des travailleurs) et l'attachement croissant des femmes au marché du travail. Les femmes sont présentes de façon plus constante sur le marché du travail en 1991 qu'en 1977, enregistrant des augmentations dans toutes les catégories d'ancienneté et plus particulièrement dans les longues anciennetés.

---

## Définitions et limites des données

L'Enquête sur la population active (EPA) mesure l'ancienneté en demandant aux travailleurs la date de début d'emploi auprès de leur employeur actuel [▼ 3](#). Cependant, cette statistique ne mesure pas la durée réelle des emplois puisqu'elle porte sur des périodes incomplètes. Elle mesure en fait le temps écoulé entre la date effective de début d'emploi et celle où l'enquête est effectuée. Le fait de changer de position tout en demeurant avec le même employeur ne modifie pas la durée de l'ancienneté. Obtenir une promotion ou changer de division dans une grande entreprise, par exemple, n'annule pas les années d'ancienneté accumulées dans la position précédente.

Dans le cas des travailleurs saisonniers qui reprennent souvent un emploi auprès du même employeur, la date de début d'emploi correspond à la date de reprise d'emploi la plus récente et non à la première date d'embauche. Le caractère saisonnier de certaines industries peut empêcher les travailleurs d'accumuler

même une année d'ancienneté. Il en résulte que la mesure d'ancienneté telle que définie par l'EPA ne reflète pas la durée d'emploi totale accumulée par les travailleurs saisonniers auprès d'un même employeur.

L'ancienneté moyenne correspond au nombre moyen d'années au cours desquelles une personne est au service du même employeur. Elle est calculée en divisant la somme de l'ancienneté accumulée de tous les travailleurs rémunérés par le nombre total de travailleurs rémunérés.

Dans cet article, la mesure d'ancienneté a été partagée en trois catégories :

### **Ancienneté Durée d'emploi chez un même employeur**

faible 1 à 12 mois

intermédiaire 1 à 5 ans (13 à 60 mois)

longue plus de 5 ans (61 mois et plus)

Afin d'étudier une population assez homogène, l'analyse a été restreinte aux travailleurs rémunérés [▼4](#). Les étudiants ont été exclus en raison de l'instabilité d'emploi propre à ce groupe [▼5](#).

---

## Notes

### *Note 1*

Cette augmentation semble confirmer que les licenciements touchent d'abord les travailleurs ayant une faible ancienneté. S'ils affectaient davantage les travailleurs dont l'ancienneté est supérieure à la moyenne, l'ancienneté moyenne diminuerait.

### *Note 2*

Se rapporter à l'article de G. Lemaître et al. (1992) qui se penche sur la diminution des embauches et des cessations d'emploi volontaires en période de récession. Voir également l'article de [D. Galarneau](#) (1992) sur les embauches.

### *Note 3*

Dans le cas où le travailleur cumule plus d'un emploi, la durée d'emploi utilisée dans cet article est celle de l'emploi principal seulement.

### *Note 4*

Les travailleurs autonomes qui ont une ancienneté moyenne nettement plus élevée que les travailleurs

rémunérés ont été exclus de l'étude. L'écart de l'ancienneté moyenne entre ces deux groupes a sensiblement diminué, passant de 4,2 ans en 1977 à 2,8 ans en 1991. Cela serait dû à une diminution de l'ancienneté moyenne des travailleurs autonomes causée par leur arrivée massive sur le marché du travail au cours des années 1980 ([Cohen](#), 1992), conjuguée à une augmentation de l'ancienneté moyenne des travailleurs rémunérés.

#### **Note 5**

Les étudiants à plein temps et à temps partiel ont été exclus ainsi que les étudiants en vacances durant les mois d'été qui avaient l'intention de reprendre leurs études à l'automne.

#### **Note 6**

L'âge moyen des Canadiens de 15 à 69 ans, servant de base à l'Enquête sur la population active, a augmenté de 36,7 ans en 1977 à 38,5 ans en 1991.

#### **Note 7**

En 1991, les travailleurs rémunérés des secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche et du piégeage représentaient 33 % de l'ensemble des travailleurs dans ces industries. Parmi ceux qui détenaient leur emploi depuis moins d'un an, 83 % avaient une ancienneté de 1 à 6 mois.

#### **Note 8**

Entre 1977 et 1991, l'âge moyen des travailleurs rémunérés s'est accru dans tous les secteurs d'activité sauf ceux du commerce, où il est demeuré stable, et des services personnels où il a diminué. Les secteurs qui affichent les plus fortes croissances de l'âge moyen sont l'éducation (qui fait partie des services socio-culturels) où l'âge moyen est passé de 37,8 à 41,6 ans, et les finances, assurances et affaires immobilières où il a augmenté de 34,5 à 37,7 ans.

#### **Note 9**

Les travailleurs à temps partiel effectuent moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal.

#### **Note 10**

La diminution du nombre de travailleurs avec une ancienneté de plus de 20 ans observée en 1982 et en 1983 semble confirmer l'effet des mesures prises par certaines entreprises pour encourager les travailleurs à prendre une retraite anticipée. On peut se rapporter à l'étude de [L. Taylor](#) (1983) qui présente les mesures d'incitation à la retraite implantées en 1982 et 1983 par huit entreprises canadiennes dans le cadre d'un programme de réduction de personnel. L'étude estime qu'environ le tiers des employés qui remplissaient les critères d'admissibilité à la retraite anticipée ont profité de ces mesures (plus de 2 200 travailleurs).

#### **Note 11**

L'importante proportion d'emplois de faible ancienneté dans la construction n'est pas nécessairement associée à une plus grande instabilité de l'emploi puisque les syndicats de la construction ont pour rôle d'assurer un emploi à leurs membres.



**Note 12**

Le tableau de la répartition des catégories d'ancienneté par industrie détaillée pour les années 1987 à 1989 et 1991 est disponible sur demande.

---

## Documents consultés

- CHAWLA, R.K. [«L'évolution des familles comptant deux soutiens»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, été 1992, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 24-33.
- COHEN, G. [«Les bourreaux de travail»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, printemps 1992, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 8-15.
- GALARNEAU, D. [«Le roulement de la main-d'œuvre : les embauches»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, été 1992, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 56-64.
- LEMAÎTRE, G., G. PICOT et S. MURRAY. [«Le roulement de la main-d'œuvre : une vue d'ensemble»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, été 1992, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 44-55.
- LÉVESQUE, J.-M. «Aperçu de la croissance de l'emploi dans le secteur des services aux entreprises», dans *La population active*, Ottawa, Statistique Canada, février 1986, catalogue 71-001, mensuel, p. 83-102.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Perspectives de l'emploi*, Paris, septembre 1984, p. 61-75 et 121-123.
- --- *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet 1989, p. 186 et 200-216.
- REYNOLDS, L.G. *Labor economics and labour relations*, Englewood Cliffs, N.J., 8<sup>e</sup> édition, Prentice-Hall Inc., 1982, p. 439-456.
- RUHM, C.J. «Job tenure and cyclical changes in the labor market», dans *Review of economics and statistics*, Worcester, Mass., May 1987, vol. 69, n<sup>o</sup> 2, p. 372-378.
- SEHGAL, E. «Occupational mobility and job tenure in 1983», dans *Monthly labor review*, Washington, D.C., October 1984, vol. 107, n<sup>o</sup> 10, p. 18-23.
- SHANK, S.E. «Women and the labour market: the link grows stronger», dans *Monthly labor review*, Washington, D.C., March 1988, vol. 3, n<sup>o</sup> 3, p. 3-8.
- STONE, L.S. «Canadian job tenure distribution», dans *Population index*, Princeton, N.J., Fall 1985, vol. 51, n<sup>o</sup> 3, p. 426.
- TAYLOR, L. «How some companies have cut staff gracefully», dans *Benefits Canada*, Toronto, April 1983, p. 10-12.

# Auteur

Alya Belkhodja est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

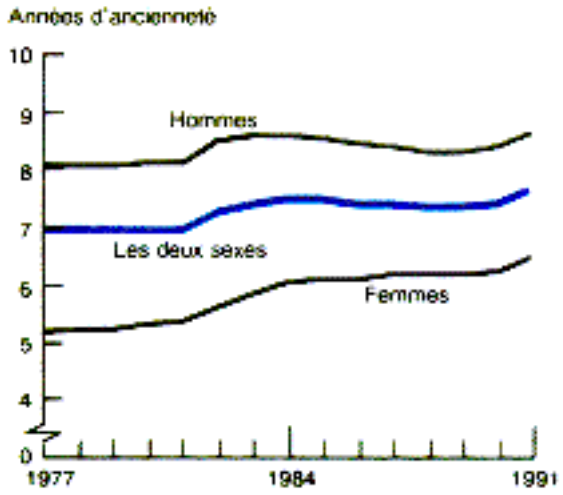
# Source

*L'emploi et le revenu en perspective*, Hiver 1992, Vol. 4, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



### Graphique A

**L'ancienneté moyenne des travailleurs rémunérés est à la hausse.**



Source : Enquête sur la population active

Tableau 1

**Ancienneté moyenne par industrie, 1977 et 1991**

	Travailleurs rémunérés*		Temps plein	Temps partiel
	1977	1991	1991	
	Nombre d'années			
<b>Toutes les industries</b>	<b>6,9</b>	<b>7,6</b>	<b>8,0</b>	<b>5,0</b>
<b>Biens</b>	<b>7,7</b>	<b>8,3</b>	<b>8,4</b>	<b>6,1</b>
Agriculture	7,3	7,6	7,3	8,8
Exploitation forestière, pêche et piégeage	5,3	4,8	4,9	--
Mines	8,3	9,2	9,2	--
Industries manufacturières	8,7	9,3	9,5	5,5
Construction	4,4	4,8	4,7	5,4
<b>Services</b>	<b>6,5</b>	<b>7,3</b>	<b>7,8</b>	<b>4,9</b>
Transport, communications et autres services publics	9,9	10,3	10,7	5,9
Commerce	5,7	5,9	6,1	4,5
Finances, assurances et affaires immobilières	5,7	7,2	7,4	6,0
Services socio-culturels**	6,4	8,7	9,5	5,7
Services commerciaux	4,2	4,7	4,7	4,3
Services personnels†	3,8	3,8	4,0	3,1
Administration publique	8,3	9,9	10,1	5,3

Source : *Enquête sur la population active*

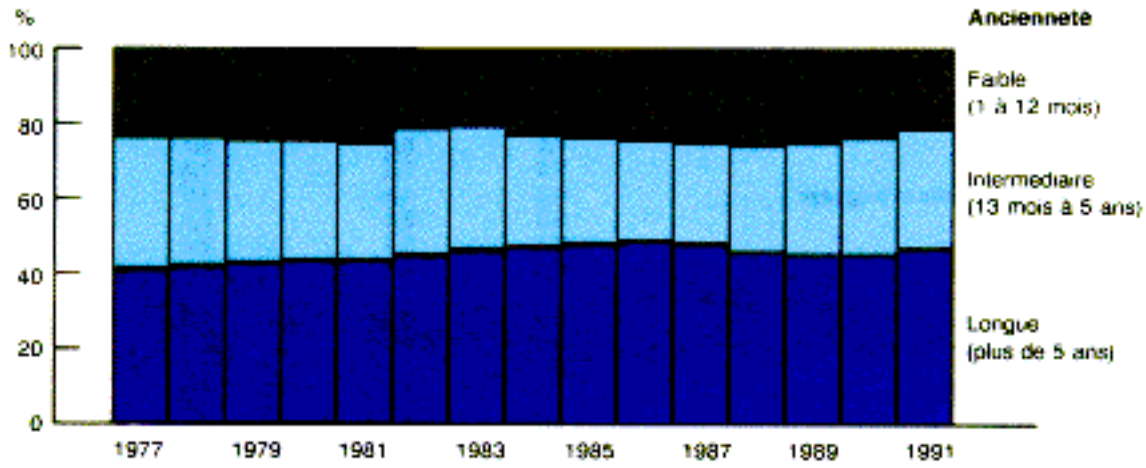
\* *Ne comprend pas les étudiants.*

\*\* *Comprend les services de soins de santé et d'éducation, et les organisations religieuses.*

† *Comprend les services personnels, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, et les services divers.*

Graphique B

**Moins de la moitié des travailleurs rémunérés ont plus de cinq années d'ancienneté.**



Source : Enquête sur la population active

Tableau 2

**Travailleurs rémunérés, selon l'ancienneté, 1977 à 1991**

Année	Total	Ancienneté		
		Faible	Intermédiaire	Longue
		'000		
1977	7 671	1 845	2 634	3 192
1978	7 940	1 898	2 716	3 325
1979	8 249	2 038	2 683	3 528
1980	8 470	2 074	2 718	3 677
1981	8 654	2 168	2 708	3 778
1982	8 316	1 817	2 729	3 770
1983	8 308	1 753	2 665	3 889
1984	8 500	1 939	2 515	4 046
1985	8 683	2 064	2 435	4 184
1986	8 905	2 191	2 379	4 335
1987	9 143	2 280	2 490	4 373
1988	9 370	2 420	2 649	4 301
1989	9 590	2 424	2 846	4 320
1990	9 592	2 292	2 998	4 301
1991	9 335	2 012	3 001	4 322

*Source : Enquête sur la population active*

Tableau 3

**Répartition des travailleurs rémunérés, selon l'ancienneté et le sexe, 1977 et 1991**

	1977		1991	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	'000			
<b>Total</b>	<b>4 720</b>	<b>2 951</b>	<b>4 924</b>	<b>4 411</b>
	%			
<b>Ancienneté</b>				
Faible	22	27	21	22
Intermédiaire	31	40	29	36
Longue	47	33	50	42

*Source : Enquête sur la population active*